



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 mars 2021
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2021

7-11 juin 2021, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2021 (1^{er}-
4 février 2021, New York)**

Sommaire

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	4
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	4
III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	5
<i>Débat consacré au PNUD</i>	7
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	7
IV. Rapport sur le développement humain	12
V. Programmes de pays et questions connexes	12
VI. Évaluation	14
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	17
Déclaration de la Directrice exécutive	17
VII. Évaluation	22
VIII. Programmes de pays et questions connexes	23
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	24
Déclaration de la Directrice exécutive	24
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	24
X. Questions diverses	27



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 1^{er} au 4 février 2021 de manière virtuelle pour la troisième fois, à titre exceptionnel, en raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19. La Présidente nouvellement élue du Conseil a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié le Président sortant et les Vice-Président(e)s sortant(e)s pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2020. Elle a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu les membres suivants du Bureau pour 2021 :

Présidente :	S. E. M ^{me} Lachezara Stoeva	(Bulgarie)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Yoka Brandt	(Pays-Bas)
Vice-Président :	S. E. M. Lang Yabou	(Gambie)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Rabab Fatima	(Bangladesh)
Vice-Président(e) :	inconnu(e) au moment de la rédaction	(Amérique latine et Caraïbes)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/L.1](#) et [Corr.1](#)) ainsi que le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2020 ([DP/2021/1](#)). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel de 2021 ([DP/2021/CRP.1](#)) et a approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2021.

4. Les décisions que le Conseil d'administration a adoptées en 2020 figurent dans le document [DP/2021/2](#), disponible sur son [site Web](#).

5. Dans sa décision 2021/3, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2021 :

Session annuelle de 2021 :	du 7 au 11 juin 2021 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2021 :	du 30 août au 3 septembre 2021

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

6. La nouvelle présidente du Conseil d'administration a déclaré que 2020 avait été une année hors du commun caractérisée par les défis d'une ampleur extraordinaire présentés par la pandémie de COVID-19. La pandémie a mis en évidence l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme ainsi que la nécessité, pour la communauté internationale, d'œuvrer collectivement au relèvement. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle crucial à jouer pour aider les pays à reconstruire en mieux et à surmonter les difficultés socio-économiques aggravées par la pandémie. Le rôle du Conseil consiste à veiller à ce que les organismes reçoivent des directives et disposent d'outils pour venir à bout de ces difficultés.

7. En 2021, le Conseil d'administration s'attachera à : a) veiller à ce que les plans stratégiques 2020-2025 des organismes soient adoptés ; b) réaliser les objectifs de développement durable au cours de la Décennie d'action ; c) permettre l'organisation d'échanges de vues constructifs, dynamiques, stratégiques, ouverts et transparents en son sein et avec les organismes pendant les périodes intersessions ; d) favoriser le dialogue avec les parties prenantes, telles que la société civile et le secteur privé ; e) poursuivre la coopération et la coordination avec les conseils d'administration des

autres fonds, programmes et institutions spécialisées ; f) intégrer les résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 ([A/RES/75/233](#)) dans les politiques et travaux des organismes sous son contrôle, et g) améliorer son efficacité par des approches pragmatiques, axées sur les résultats et dynamiques de l'élaboration d'orientations.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/2021/3). La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/FPA/2021/1). Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/OPS/2021/1). Le rapport du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/2021/4) a également été déposé.

PNUD

9. Un groupe de délégations a félicité le PNUD pour son quinzième audit sans réserve consécutif et a appuyé l'exhortation du Conseil à mettre rapidement en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles qui n'ont pas encore été appliquées. Sur les projets du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ces délégations ont fait observer que la mise en œuvre en temps utile des recommandations qui restent à appliquer concernant la gestion des risques, les achats, le contrôle des fournisseurs et les contrôles internes aurait pu atténuer les difficultés rencontrées. Elles se sont félicitées des efforts de la direction pour résoudre les problèmes de gouvernance du PNUD des projets financés par le FEM dans le cadre du plan d'action pour la gestion et attendent avec intérêt les mesures qui seront prises pour répondre aux préoccupations des États membres. Une mise en œuvre rapide des mesures du plan d'action pour la gestion permettrait de remédier aux lacunes en matière de gouvernance et de contrôle. Le groupe de délégations a salué les mesures prises par le PNUD pour résoudre les problèmes de capacité qui expliquent les ruptures de politique ayant conduit à des lacunes en matière de contrôle et de responsabilité et compte sur un suivi permanent ou des rapports réguliers concernant la mise en œuvre des mesures et la résolution des problèmes de capacité. Il a indiqué que des politiques rigoureuses n'étaient d'aucune utilité sans une mise en œuvre suivie et responsable, soutenue par une structure de gestion sans conflit d'intérêts et par une division du travail au niveau de la programmation et du contrôle. Ces deux éléments requièrent des changements dans la culture et les chaînes de responsabilité de la gestion, que le Conseil d'administration entend observer dans le cadre d'une stratégie portant sur les défis institutionnels. Le groupe de délégations a anticipé les conclusions du groupe chargé d'examiner l'application du principe de responsabilité à la gestion et des rapports réguliers du Bureau de l'Administrateur sur les travaux du groupe du contrôle stratégique.

10. Prenant note des constatations et recommandations d'ordre général, une délégation a engagé le Comité des commissaires aux comptes à inclure, à l'avenir, un résumé des principales conclusions et recommandations relatives aux visites de pays et à transmettre des constatations sommaires sur les unités opérationnelles afin de compenser le manque d'audits indépendants requis dans les cadres de responsabilité des donateurs.

FNUAP et UNOPS

11. Les délégations n'ont fait aucun commentaire concernant le FNUAP et l'UNOPS en particulier.

12. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a indiqué que le PNUD appliquait une stratégie de contrôle de la gestion du portefeuille du FEM à l'échelle de l'organisation et qu'il mettait en place des contrôles. Elle a assuré les membres du Conseil que le PNUD s'occupait des questions liées au FEM soulevées et qu'il ferait rapport au Conseil comme convenu. De même, le PNUD met en place un nouveau bureau pour poursuivre la mise en conformité de toute l'organisation avec les normes liées au changement de culture.

13. Concernant les conclusions générales, le directeur allemand de l'audit externe et l'auditeur principal du PNUD ont indiqué que lorsqu'ils ont repris l'audit du PNUD, l'Allemagne a décidé de commencer par des questions générales avant de passer à des questions plus précises. Les visites sur le terrain font toujours partie intégrante de la méthodologie applicable aux audits et n'excluent pas que des constatations soient faites concernant différents bureaux nationaux et entités à l'avenir. Les auditeurs ont fait preuve de prudence afin d'éviter de conclure à tort qu'un sujet de préoccupation lié à un pays particulier constitue une tendance plus large touchant l'ensemble de l'organisation.

14. Le Conseil a adopté la décision 2020/1 relative aux rapports 2019 du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

15. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP-FPA/2021/1), et le Directeur exécutif adjoint par intérim de la branche Gestion et gouvernance de l'ONUSIDA a fait des observations liminaires.

16. Un groupe de délégations a souligné la nécessité de continuer à riposter fermement à la pandémie de VIH, notamment en raison des effets de la COVID-19 sur les services de santé. Il est important de se concentrer sur les populations qui connaissent le moins de progrès, en particulier les populations clefs, les adolescentes et les jeunes femmes, et de donner la priorité aux actions de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le SIDA 2021-2026, là où les progrès sont le plus nécessaires. La participation renouvelée des coparrainants de l'ONUSIDA et d'autres acteurs a été cruciale, de même que la mise en place d'une architecture adéquate. Le groupe de délégations a accueilli favorablement les principes directeurs et le dispositif d'application du principe de responsabilité révisés des coparrainants de l'ONUSIDA. Il a instamment demandé à l'ONUSIDA de donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection dans son examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA ([JIU/REP/2019/7](#)) et dans l'évaluation indépendante des mesures prises par le système des Nations Unies face au sida sur la période 2016-2019 afin de garantir que l'ONUSIDA est prompt à saisir les occasions de lutter contre le VIH et à s'adapter aux défis posés par cette lutte. Le groupe a salué le travail du PNUD et du FNUAP ainsi que le rôle important du FNUAP dans le respect des droits et la satisfaction des besoins des personnes les plus vulnérables. Il a approuvé les

enseignements relatifs aux principes d'une prestation de services efficace, en particulier le fait de relier et de coordonner les programmes et services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, au VIH et à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il s'est félicité de la promotion, par le FNUAP, d'une éducation sexuelle complète mais a souligné la nécessité de mieux coordonner les services relatifs à la prévention du VIH et aux soins qui y sont liés, à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation pour prévenir la transmission sexuelle du VIH ainsi que d'autres infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Élargir le choix et améliorer l'accès aux différentes options de planification familiale reste essentiel. Le groupe a apprécié à sa juste valeur le fait que le FNUAP cofonde la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH et a souligné la nécessité d'améliorer la capacité du système des Nations Unies à s'attaquer aux facteurs sous-jacents des nouvelles infections. Il a salué le travail du PNUD pour ce qui est d'aider les pays à faire évoluer les lois et politiques discriminatoires concernant le VIH et les questions de santé qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation. Le groupe s'est félicité de la reconnaissance de la stigmatisation et de la discrimination comme des obstacles majeurs dans la lutte contre le VIH ; le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle important dans l'élimination de ces obstacles et dans la promotion de politiques et de programmes fondés sur les droits. Le groupe de délégations a vivement engagé le PNUD et le FNUAP à collaborer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les partenaires présents dans les pays. Il se réjouit de travailler avec ses collègues du Conseil et avec le Conseil de coordination du Programme à l'élimination de la menace que représente le sida pour la santé publique d'ici 2030, dans le droit fil de la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

17. Une délégation a indiqué que la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida devait s'appuyer sur les acquis existants et tirer les enseignements nécessaires pour remédier aux inégalités dans les progrès réalisés par les différents pays et communautés. La prévention doit être la pierre angulaire des efforts mondiaux, régionaux et nationaux, notamment en ce qui concerne les populations clefs. Il est essentiel de s'attaquer aux causes structurelles et sociales de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des populations clefs et des personnes vivant avec le VIH/sida.

18. Demandant des éclaircissements et exprimant son soutien total au travail de l'ONUSIDA et de ses partenaires, une délégation s'est interrogée sur l'utilisation du terme « droits » dans la formule « santé et droits sexuels et procréatifs », indiquant que ce terme utilisé dans le rapport conjoint ne correspond pas à la formulation convenue ou reconnue au niveau international pour être utilisée dans la documentation officielle des Nations Unies.

19. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a pris acte de l'appel des délégations à continuer de combattre énergiquement la pandémie de VIH tout au long de la crise de la COVID-19 et à se concentrer sur les populations clefs. En ce qui concerne l'utilisation du terme « droits », conscient des questions sociales et culturelles qu'elle soulève, le Directeur a indiqué que les travaux du système des Nations Unies s'appuyaient sur les droits humains et sur des approches fondées sur les droits. Ces approches, qui s'attaquent aux problèmes sous-jacents entravant la prestation de services et l'accès à ceux-ci, ont permis de veiller à ce que les services de santé sexuelle et procréative soient accessibles aux populations les plus touchées, d'améliorer les systèmes de santé nationaux et d'atteindre les Objectifs.

20. La Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP a assuré les membres du Conseil que le FNUAP continuerait à donner la priorité aux personnes les plus

vulnérables et à celles qui risquent le plus d'être laissées de côté, en élargissant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative par l'intermédiaire de la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH. Sur la question de l'emploi du terme « droits », attirant l'attention sur la précédente réponse écrite du Fonds à la délégation, elle a pris note du point soulevé et indiqué que le FNUAP était guidé par son plan stratégique et prêt à apporter des précisions dans un cadre bilatéral si nécessaire.

21. La Directrice du groupe VIH, santé et développement du PNUD a observé que l'accent mis par l'ONUSIDA sur la prévention du VIH et son approche coordonnée dans ce domaine étaient essentiels pour surmonter les obstacles sociaux et structurels liés au VIH de manière générale, en particulier ceux qui touchent les populations clefs, les jeunes femmes et les filles. Cet accent sur la prévention se reflétera dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida.

22. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2021/1).

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Déclaration de l'Administrateur

23. Dans ses observations liminaires (disponibles sur le site Web du PNUD), l'Administrateur du PNUD a souligné que l'humanité vivait une situation d'urgence en matière de développement caractérisée par des crises successives, la pandémie de COVID-19 étant la dernière en date. Le développement humain mondial est en passe de reculer pour la première fois en 30 ans, une tendance qui se poursuivra si l'humanité ne fait pas face à la double crise de l'extrême pauvreté et des inégalités d'une part, et des changements climatiques d'autre part. Le PNUD a joué un rôle central dans la riposte des Nations Unies face à la COVID-19, en dirigeant les interventions socio-économiques en faveur des communautés les plus touchées par la pauvreté, les inégalités et la marginalisation. Il s'agissait notamment de lutter contre la « pandémie de l'ombre » que représente la progression de la violence fondée sur le genre et d'aller au-delà du revenu dans la mesure de la vulnérabilité, en aidant le PNUD et ses partenaires à travailler de manière coordonnée dans divers contextes de développement.

24. L'Administrateur a indiqué qu'il était nécessaire d'adopter une approche à l'échelle du système pour faire face au caractère multidimensionnel des crises simultanées dont il est question, qui fait ressortir l'importance des réformes des Nations Unies pour démontrer collectivement le plein potentiel d'un système des Nations Unies pour le développement cohérent, efficace et réorienté. Le PNUD s'est concentré sur l'obtention de résultats et a mis l'accent sur les mandats de l'examen quadriennal de 2020 et sur le rôle unique qu'il pourrait jouer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la Décennie d'action. Tirant parti de son rôle de coordonnateur en tant que chef de file technique des mesures socio-économiques prises à l'échelle du système face à la COVID-19, le PNUD a mené plus de 120 études d'impact socio-économique dans 93 pays et cinq régions et a contribué aux efforts des Nations Unies qui ont permis de tripler le nombre de plans nationaux de réponse socio-économique entre juillet et décembre 2020. Ces études et ces plans s'appuient

sur des données probantes fournies par des dispositifs tels que la plateforme Data Futures du PNUD et le Gender Response Tracker (système de suivi des mesures de lutte contre la COVID-19 qui tiennent compte des questions de genre) du PNUD et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et par la feuille de résultats sur l'économie numérique inclusive du FENU.

25. En 2020, le PNUD a réaffecté et mobilisé plus de 982 millions de dollars pour appuyer la riposte à la COVID-19 tout en collaborant avec des partenaires en vue d'aider les pays à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés afin qu'ils puissent tirer les leçons de la COVID-19 pour construire un avenir meilleur. Pour mobiliser des fonds supplémentaires, le PNUD a mis en place, dans le cadre de sa démarche visant à se préparer aux crises, à y réagir et à s'en relever, le fonds d'intervention d'urgence afin d'affecter rapidement des fonds aux pays de programme. Dans la perspective de l'après-crise, le PNUD a mis au point la deuxième phase de sa réponse à la COVID-19, « Au-delà du relèvement : à l'horizon 2030 », dont l'objectif est d'aider les pays à définir des priorités fondées sur l'égalité des sexes et les droits humains et financées par le mécanisme de financement rapide dans quatre domaines coordonnés, à savoir la *gouvernance*, la *protection sociale*, l'*économie verte* et la *disruption numérique*.

26. Le PNUD a poursuivi sa stratégie « People for 2030 » visant à attirer, à retenir et à développer les meilleurs talents ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre de sa stratégie numérique porteuse de changements. La volonté du PNUD de créer un environnement de travail sûr et inclusif, favorisant l'épanouissement et le développement personnels, ainsi que de prévenir toutes les formes de discrimination et de harcèlement, y compris l'inconduite sexuelle, était au cœur de ces deux stratégies. En 2020, le PNUD a présenté un budget équilibré pour la quatrième année consécutive, affichait le deuxième taux d'exécution le plus élevé en six ans et était en bonne voie d'atteindre son objectif quadriennal en matière de gestion efficace. L'organisation a reçu le montant des contributions régulières (aux ressources de base) le plus élevé depuis 2016, tandis que les autres ressources ont continué à augmenter. Elle a obtenu une opinion sans réserve pour la quinzième année consécutive. Le PNUD continuera à mettre en œuvre ses six solutions types dans trois contextes de développement intégrés (gouvernance et fragilité, pauvreté et inégalités, et promesse climatique), en aidant les pays à survivre et à prospérer pour atteindre un nouveau palier de développement humain. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 tiendra compte de la nécessité d'opérer une transformation verte équitable et mettra l'accent sur l'action du PNUD et les modalités de celles-ci.

27. Établissant un lien avec le Programme 2030, les délégations du Conseil ont approuvé la vision de l'Administrateur concernant le nouveau plan stratégique 2022-2025, axé sur le relèvement. Le nouveau plan devrait mettre en évidence le caractère indivisible des objectifs fondés sur les trois dimensions du développement durable. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir dirigé la réponse socio-économique à la COVID-19 axée sur la résilience et à l'échelle du système, notamment en mobilisant des fonds par l'intermédiaire du mécanisme de financement rapide. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'idée de faire des vaccins un bien public mondial et à la poursuite de la mise en place du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, y compris le mécanisme COVAX. Elles ont félicité le PNUD d'avoir conduit des études d'impact socio-économique avec ses partenaires qui ont permis de renforcer les plans nationaux de réponse à la COVID-19. Les délégations ont accueilli favorablement la deuxième phase de la réponse à la COVID-19 axée sur la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la disruption numérique, et considéré ces volets comme autant de possibilités de s'attaquer à l'extrême pauvreté, aux inégalités et aux changements climatiques, dans

le respect de l'égalité des sexes et des droits humains. Elles ont exprimé leur soutien au PNUD pour son attachement continu à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel et l'ont félicité pour sa solide situation financière en 2020 et les avis d'audit sans réserve consécutifs qu'il a reçus. Le PNUD doit continuer d'aller de l'avant en s'appuyant sur ses réalisations en matière de transparence et de responsabilité.

28. Convenant de la concomitance des crises, un groupe de délégations a indiqué que le relèvement passait par une transition verte conforme à l'Accord de Paris et au Programme 2030. Ces délégations ont salué les résultats obtenus par le PNUD en 2020, le renforcement de la coopération avec les institutions financières internationales (IFI) et les effets de sa transformation numérique sur la lutte contre la COVID-19 au niveau national. Concernant le plan stratégique 2022-2025, elles ont fait observer que la promotion d'une gouvernance inclusive, responsable et transparente au niveau national demeurait un trait caractéristique du PNUD, tout comme sa contribution à la réduction de la pauvreté dans une perspective de genre. Le PNUD doit continuer à donner la priorité à la protection sociale et à la lutte contre les inégalités pour favoriser une reprise socio-économique verte et équitable. Reconnaissant son rôle dans la prévention des crises et le renforcement de la résilience face à celles-ci, les délégations ont engagé le PNUD à se concerter avec les organismes des Nations Unies au niveau national pour faire face aux conséquences socio-économiques de la COVID-19 dans les situations de crise, en adoptant notamment une perspective de sécurité humaine, en s'appuyant sur son rôle de coordonnateur de la démarche concertée en matière d'action humanitaire, de développement et de paix. Elles ont fait l'éloge de la stratégie « People for 2030 », qu'elles considèrent comme un outil au service d'une éthique forte et de l'obtention de résultats de grande qualité. Le PNUD a joué un rôle important dans la création de richesses et la répartition de celles-ci au sein des sociétés grâce à sa collaboration avec le secteur privé et à l'adoption de cadres conceptuels innovants.

29. Un autre groupe a déclaré que l'examen quadriennal de 2020 indiquait au système des Nations Unies une voie stratégique pour un développement plus vert et inclusif dans le contexte de la COVID-19. L'examen doit reposer sur un cadre de suivi et d'établissement de rapports solide, que les organismes doivent concevoir ensemble. Le cadre doit être ciblé et assorti d'un ensemble clair d'indicateurs fondés sur des données probantes que les organismes intégreront dans leurs cadres de résultats. Le groupe attend des organismes de développement des Nations Unies qu'ils participent à la consolidation des réformes, à la mise en œuvre complète du cadre de gestion et de responsabilité, à l'accroissement de l'efficacité grâce à l'harmonisation des modalités de fonctionnement ainsi qu'à la mise en concordance des activités avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les nouveaux plans stratégiques des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies doivent s'appuyer sur les piliers de la réforme des Nations Unies. Le groupe de délégations a incité les organismes à avancer dans la mise en œuvre des programmes liés au climat et à la biodiversité, notamment en s'engageant, à l'échelle du système, à intégrer les approches tenant compte du climat et de l'environnement dans la programmation, en aidant les pays à respecter les engagements de l'Accord de Paris, et à réduire leur empreinte écologique. Les organismes doivent s'efforcer de bâtir un monde socialement inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits et où personne n'est laissé de côté. Le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer son expertise en matière de prise en compte des questions de genre et d'égalité et accélérer l'éducation des filles et la pleine réalisation de leurs droits humains par une meilleure coordination des entités chargées de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et de la sécurité et par une meilleure collaboration entre elles. Les organismes des

Nations Unies ont été instamment invités à procéder à une analyse et une planification communes précoces fondées sur les risques et à adopter une approche tenant compte des risques de conflit qui contribue aux résultats collectifs.

30. Un groupe de délégations des petits États insulaires en développement (PEID) a approuvé le rôle joué par le PNUD, au sein du système des Nations Unies pour le développement, dans la réponse à la pandémie de COVID-19 en assurant un accès universel et en temps voulu aux vaccins et en relevant les défis logistiques. Le PNUD doit continuer à collaborer avec ses partenaires en vue de renforcer la réponse sanitaire à la COVID-19 et d'appuyer la reprise économique, y compris en suivant la distribution des vaccins. Le groupe a salué le rôle moteur du PNUD dans la création d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel qui prend en compte les vulnérabilités environnementales et socio-économiques et a vivement engagé le PNUD à travailler avec les gouvernements, les institutions financières et le secteur privé à lier cet indice à l'aide internationale. Le financement commun et la programmation conjointe doivent être les outils prioritaires du système des Nations Unies pour relever les défis en constante évolution rencontrés par les PEID.

31. Les délégations des pays les moins avancés (PMA) se sont félicitées de la priorité accordée par le PNUD à la pauvreté et aux inégalités dans son plan stratégique 2022-2025 et ont souligné la nécessité d'établir un nouveau paradigme de la pauvreté avec le concours et sous la direction du PNUD. Notant la fragilité de leur système de santé et de leur économie, les délégations ont invité le PNUD à travailler avec ses partenaires pour veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté, grâce notamment au financement du développement, aux initiatives en matière de dette et aux financements spéciaux. Elles ont fait part de leur soutien à la priorité donnée par l'Administrateur à l'accès aux vaccins contre la COVID-19 pour tous et partout, en transférant les technologies et les droits de propriété intellectuelle aux PMA par l'intermédiaire de la Banque de technologie pour les pays les moins avancés. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 contribueront à guider la réalisation des objectifs, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'application de l'Agenda 2063. Les délégations ont salué les activités porteuses de changement menées par le PNUD dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la Fondation Tony Elumelu.

32. Faisant le constat des importants revers enregistrés en matière de développement en raison de la COVID-19, les délégations des pays à revenu intermédiaire (PRI) ont réaffirmé la nécessité d'aborder la pauvreté et le classement des pays dans toutes leurs dimensions. Elles ont salué les mesures proposées en vue de créer un indice de vulnérabilité multidimensionnel et ont demandé au PNUD de jouer un rôle de premier plan pour aider les pays à sortir du piège du revenu intermédiaire, à dynamiser leur économie, à mobiliser des fonds, à combler la fracture numérique et à concevoir des cadres de financement nationaux intégrés, axés sur le renforcement des capacités nationales. L'augmentation de la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie a mis en évidence l'urgence de mettre en place une couverture sanitaire universelle pour faire face aux crises futures. Toutes les mesures prises doivent être guidées par les priorités déterminées au niveau national et l'adhésion des pays. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont le PNUD utiliserait la coopération Sud-Sud pour obtenir des résultats dans le cadre du plan stratégique 2022-2025.

33. En réponse, l'Administrateur a affirmé que l'accès aux vaccins et le transfert de technologie resteraient les priorités à court terme du PNUD dans la lutte contre la COVID-19, notamment mises en œuvre par l'intermédiaire de la Banque de technologie des Nations Unies et au moyen du transfert des droits de propriété intellectuelle. Au niveau national, en partenariat avec les organismes des Nations

Unies, le PNUD a mis l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, de la logistique et de l'infrastructure pour lancer les programmes de vaccination et continuer à tester, tracer et surveiller. Le PNUD exploite son réseau de laboratoires d'accélération en s'adressant directement aux entrepreneurs et aux innovateurs locaux et en fournissant des capacités en matière de politiques et d'innovation aux équipes de pays des Nations Unies. Au niveau mondial, le PNUD a plaidé en faveur d'un accès et d'une répartition équitables des vaccins.

34. Dans le cadre de son action liée à la COVID-19, le PNUD a continué de concentrer ses efforts sur la pauvreté et les inégalités, en aidant les pays à déterminer quelles personnes étaient le plus à risque. Le PNUD a appuyé les incitations à accroître le financement et les investissements internationaux dans le cadre du Programme 2030 en guidant la réflexion et en réalisant une analyse empirique, aidant ainsi les PMA, les PRI et les PEID à compenser la réduction de leur marge de manœuvre budgétaire due à la pandémie. Il s'agissait notamment de travailler sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle en vue de répondre aux préoccupations relatives à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, à la catégorisation, à la vulnérabilité et aux inégalités. Dans les pays, le PNUD a appliqué une approche participative, y compris dans les situations de crise, à la définition du nouveau paradigme de la pauvreté et de ses implications liées à COVID-19, en partenariat avec les IFI et les banques régionales de développement, en vue d'élaborer une analyse commune et de mettre en place des instruments internationaux. La pertinence de l'action du PNUD dans les PRI n'ayant pas diminué à leur sortie de la catégorie des PMA, il convient de repenser le financement du développement et les activités de développement pour qu'ils traduisent une nouvelle collaboration avec les PRI fondée sur l'évolution de leurs besoins.

35. L'Administrateur a indiqué que le pacte de financement restait l'instrument idéal pour obtenir des contributions pluriannuelles aux ressources de base et pour lutter contre la COVID-19. Le pacte de financement doit continuer à créer des conditions propices à la réforme des Nations Unies à l'origine de ces efforts. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a joué un rôle clé dans la mise en œuvre au niveau national en mettant en place des cadres de financement nationaux intégrés et un financement public-privé, et le Fonds de réponse rapide à la COVID-19 lui sera finalement rattaché. Dans le cadre de son initiative « SDG impact », le PNUD a travaillé à l'élaboration de nouvelles normes ou de nouveaux principes concernant la levée de capitaux par l'émission d'actions/d'obligations pour que les différents volets des ODD soient pris en compte dans les investissements et les financements nationaux. Le PNUD est particulièrement bien placé pour offrir un cadre reliant les Objectifs de sorte que les investissements en faveur du climat aient des effets sur la pauvreté et les inégalités. L'Administrateur a appelé les États Membres à maintenir leurs contributions à l'aide publique au développement pendant la pandémie.

36. Le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 visera essentiellement à accélérer les résultats du portefeuille/de la structure organisationnelle du PNUD *#NextGeneration*, en proposant des programmes faisant notamment appel à la coopération Sud-Sud qui tiennent compte de la COVID-19, de l'examen quadriennal de 2020, de la pauvreté et des inégalités. Le nouveau plan précisera le rôle du PNUD dans un multilatéralisme renouvelé, en accordant une juste place à l'appropriation par les pays, au rôle de coordonnateur du PNUD et à ses responsabilités normatives et opérationnelles, soutenues par un contrôle de supervision, une responsabilité et une transparence renforcés. L'influence de l'examen quadriennal de 2020 sur le nouveau plan transparaîtra dans ses thèmes transversaux (genre, jeunesse, numérique, climat, solutions de politique intégrée). En renforçant sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, dans le cadre de son rôle de coordonnateur, pour obtenir des

résultats concernant l'examen quadriennal, le PNUD jouera un rôle de plus en plus important pour ce qui est de jeter des ponts entre l'aide humanitaire, le développement et la paix ainsi que de faire évoluer l'approche conceptuelle collective du système des Nations Unies dans les situations de crise, en élaborant une réponse plus adaptative, plus souple et plus pertinente.

IV. Rapport sur le développement humain

37. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain 2020* intitulé « *La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène* », conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

38. Un groupe de délégations a souligné l'intérêt du *Rapport sur le développement humain* et son impact novateur et transformateur sur une période de trente ans. Ces rapports ont changé la manière d'envisager la politique de développement en ce que le produit intérieur brut n'est plus la seule mesure du développement. Le développement humain prend en compte non seulement la production de richesses, mais aussi leur répartition au sein de la population ainsi que les conséquences de l'activité économique humaine sur la planète. Le rapport 2020 est ambitieux, complet et inspirant, et fournit des indicateurs et des recommandations pertinents pour relever les défis de l'Anthropocène. Soulignant l'impact profond et sans précédent de l'humanité sur l'environnement, le rapport indique comment celle-ci peut opérer un changement transformateur en adoptant de nouvelles normes sociales et en mettant en place des incitations innovantes et des solutions locales en accord avec la nature. Le fait qu'il se fonde sur une conception scientifique de la consommation de matières et de l'empreinte carbone est important pour mettre en lumière les défis posés en termes de durabilité et de développement humain. Le groupe de délégations a engagé le PNUD et le système des Nations Unies à utiliser l'indice de développement humain ajusté à la pression sur la planète conjointement avec d'autres indicateurs de développement humain et à faire part de la pertinence de cette démarche aux États Membres.

39. D'autres délégations ont souligné leur détermination à atteindre la neutralité carbone au niveau mondial en appliquant des stratégies de croissance verte en partenariat avec le PNUD et le système des Nations Unies. Elles se sont félicitées de l'élaboration, dans le cadre du rapport, d'indicateurs globaux qui mesurent la durabilité et la résilience.

40. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain s'est réjoui à l'idée de poursuivre une collaboration et un dialogue étroits avec les membres du Conseil.

41. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation orale relative au *Rapport sur le développement humain 2020*.

V. Programmes de pays et questions connexes

42. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté le point et donné un aperçu d'onze descriptifs de programmes de pays et de douze prolongations de programmes de pays. Les directions régionales de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe, de la Communauté d'États indépendants et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur leurs perspectives régionales.

43. Parmi les observations générales sur les différents programmes de pays, la mobilisation active, féconde et efficace du PNUD en vue de répondre aux préoccupations des États Membres concernant les descriptifs de programmes de pays ainsi que l'engagement collectif en faveur du contrôle du Conseil et de l'adoption des descriptifs de programmes de pays par consensus ont été appréciés à leur juste valeur. Il a été souligné que les descriptifs de programmes de pays étaient propres à chaque organisme et qu'ils devaient être ciblés et impartiaux et ne pas servir les objectifs généraux des organismes en matière de programmes et de collecte de fonds.

44. Les délégations arménienne et azerbaïdjanaise ont demandé que leurs déclarations figurent dans le compte rendu officiel de la première session ordinaire de 2021, comme indiqué dans les liens suivants : a) [déclaration de l'Arménie](#) et b) [déclaration de l'Azerbaïdjan](#).

45. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays de l'Azerbaïdjan ([DP/DCP/AZE/5](#)), de la Chine ([DP/DCP/CHN/5](#)), de la Côte d'Ivoire ([DP/DCP/CIV/3](#)), de la Géorgie ([DP/DCP/GEO/4](#)), de la Macédoine du Nord ([DP/DCP/MKD/4](#)), du Mexique ([DP/DCP/MEX/3](#)), de l'Ouzbékistan ([DP/DCP/UZB/4](#)), du Panama ([DP/DCP/PAN/4](#)), de la Somalie ([DP/DCP/SOM/4](#)), de la Tunisie ([DP/DCP/TUN/3](#)) et de l'Uruguay ([DP/DCP/URY/4](#)).

46. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation de six mois du programme de pays de Madagascar et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays de l'Afghanistan, du Guatemala, de la République bolivarienne du Venezuela, du Tadjikistan et du Yémen, telles qu'elles figurent dans le document [DP/2021/5](#), ainsi que la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de République arabe syrienne, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5/Add.1](#).

47. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Argentine, du Bangladesh, de la Malaisie et des Maldives, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5](#), et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5/Add.2](#).

VI. Évaluation

48. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de l'appui du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques (DP/2021/6), l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2021/8) et l'évaluation de l'appui du PNUD à la réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche coordonnée de la résilience (DP/2021/10). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques (DP/2021/7), la Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2021/9), et le Directeur par intérim du Bureau régional pour les États arabes du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à la réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche coordonnée de la résilience (DP/2021/11).

Évaluation de l'appui du PNUD en matière de changements climatiques

49. Les délégations ont souscrit aux conclusions et recommandations présentées ainsi qu'à l'engagement de la direction à y donner suite et ont engagé le PNUD à s'en inspirer pour élaborer son plan stratégique 2021-2025. Elles ont salué les réalisations du PNUD et son positionnement en tant que partenaire multilatéral clé dans le domaine de l'action climatique. Le PNUD doit continuer à généraliser la prise en compte du risque climatique, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses projets de développement et à donner la priorité à une participation du secteur privé axée sur le climat. Il convient de donner la priorité aux PEID dans les projets d'adaptation du PNUD, notamment dans le cadre des fonds verticaux.

50. Un groupe de délégations a indiqué que le PNUD devait : a) définir de manière plus précise les moyens de tirer parti des changements de politique et de système par une meilleure organisation de ses projets d'adaptation, indépendamment des flux de financement, afin que les objectifs d'adaptation suivent les mêmes normes et la même méthodologie. Le PNUD doit prendre des mesures pour a) réduire le morcellement de ses projets d'adaptation, collaborer en synergie avec ses partenaires dans le domaine de l'adaptation, mettre en commun les enseignements tirés et renforcer les capacités nationales des PEID et des PMA ; b) accélérer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses projets de développement ainsi qu'aux niveaux national et infranational, y compris par l'application de nouvelles normes en matière de risques climatiques et de procédures de sélection, et par une meilleure divulgation de l'information. Le PNUD doit présenter son travail exemplaire sur les risques climatiques à ses partenaires et au système des Nations Unies, et c) mettre davantage l'accent sur le genre dans ses projets d'adaptation, la direction favorisant en parallèle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans ses projets et en rendant compte.

51. Les délégations des PEID ont accueilli avec satisfaction l'assistance technique et l'appui du PNUD concernant l'accès aux fonds verticaux et aux technologies axées sur le climat. Conscientes des difficultés rencontrées par le PNUD pour assurer une supervision efficace et mettre en place des solutions sur mesure dans les PEID en raison de l'installation du bureau multipays et du caractère imprévisible des financements, elles ont demandé que davantage de ressources de base soient allouées aux projets liés au climat dans les PEID.

52. Les Co-partenaires de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 ont engagé le

PNUD à donner la priorité aux partenariats dans l'ensemble du système multilatéral et ont demandé des précisions sur une stratégie à long terme en matière de partenariats avec les organisations des Nations Unies chargées de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ils ont accueilli favorablement le partenariat du PNUD avec le secteur privé et les efforts déployés pour attirer les investissements et l'expertise du secteur privé, notamment dans le cadre d'initiatives publiques-privées axées sur le climat. Les co-partenaires ont souscrit à la recommandation de l'évaluation selon laquelle le PNUD devrait renforcer ses capacités techniques et sa coordination en matière de résilience aux risques de catastrophe.

53. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a déclaré que la mission du PNUD dans le domaine des changements climatiques découlait de l'examen quadriennal de 2020 et reposait sur une coopération et des partenariats solides et sur des données probantes. Il serait utile de renforcer les partenariats du PNUD axés sur le climat dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment avec les agences des Nations Unies ayant un bureau à Rome.

54. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a indiqué que le PNUD menait une réflexion conceptuelle sur des outils tels que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour favoriser un financement accru et un meilleur accès au financement et qu'il était prêt à travailler avec le Conseil à la révision des critères d'attribution des ressources de base au profit des PEID. Le PNUD a également établi des partenariats de financement des projets axés sur le climat par l'intermédiaire de donateurs bilatéraux et des agences des Nations Unies chargées de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les partenariats du PNUD avec le secteur privé jouent un rôle clé dans la recherche de dispositifs novateurs allant au-delà du financement conventionnel, en permettant de passer de l'octroi de fonds au financement. L'égalité des sexes occupe une place centrale dans les initiatives du PNUD liées au climat, en particulier ses projets dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, financées par des fonds verticaux qui aident les pays à inclure la question du genre dans les politiques et les plans nationaux en matière de climat. L'évaluation, par le PNUD, des risques climatiques joue un rôle essentiel dans l'élaboration de ses normes et procédures sociales et environnementales, mises à jour en 2021, et constitue un élément à part entière de l'analyse commune des pays et des cadres de coopération.

Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit

55. Un groupe de délégations a déclaré que le PNUD devait s'appuyer sur ses réalisations et ses avantages comparatifs s'agissant d'aider les pays touchés par un conflit à collaborer de manière plus stratégique avec leurs partenaires. Le PNUD doit promouvoir la prévention et une gouvernance inclusive et responsable en appliquant une vision plus stratégique à moyen et long terme. Le groupe a salué l'accent stratégique mis sur l'égalité des sexes dans les situations de crise et convenu que le PNUD devait faire davantage appel aux femmes en tant qu'agentes du changement pour favoriser un développement durable et transformateur. Le PNUD doit faire davantage pour assurer la cohérence des politiques au niveau national et ses bureaux régionaux doivent collaborer avec le Bureau de gestion des crises pour veiller à ce que les programmes de développement du PNUD soient adaptés au contexte et conformes aux politiques et aux bonnes pratiques. Le PNUD a joué un rôle particulier de coordonnateur en mobilisant des partenariats autour d'une coopération renforcée pour relever les défis transversaux auxquels sont confrontés les pays touchés par un conflit et en appuyant une analyse, des résultats et une coordination collectifs.

56. Un autre groupe a observé que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les causes profondes de la fragilité en partenariat avec le système des

Nations Unies et a approuvé le rôle de chef de file mondial du PNUD concernant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il s'est félicité de l'élaboration du cadre relatif aux solutions de développement dans les contextes de crise et de fragilité et de la création du mécanisme de mobilisation pour faire face aux crises en tenant compte de l'égalité des sexes et a demandé comment le PNUD utiliserait ses avantages comparatifs dans la prévention de l'extrémisme violent et des risques qui y sont liés et dans l'alerte rapide. Le PNUD doit permettre au Bureau de gestion des crises d'imposer son expertise à l'échelle de l'organisation afin de renforcer sa base de connaissances, sa culture d'apprentissage et l'élaboration de ses programmes. Le PNUD doit également appliquer des approches systématiques à long terme, ancrées au niveau local et guidées par des analyses de conflit ou d'économie politique, concernant la gouvernance, la stabilisation, les moyens de subsistance et la prévention des conflits. Le groupe a engagé le PNUD à faire preuve de plus de transparence en améliorant le suivi et l'évaluation dans les pays touchés par un conflit.

57. D'autres délégations se sont félicitées de la création du Réseau mondial pour les politiques qui assure la cohérence des politiques à l'échelle de l'organisation dans l'intérêt des pays touchés par un conflit et qui s'appuie sur une expertise technique pour renforcer les bureaux régionaux. Elles ont demandé à en savoir plus sur la manière dont le PNUD allait renforcer sa coopération avec les agences humanitaires et lier l'aide d'urgence à la reconstruction afin de reconstruire en mieux, en quoi les nouveaux programmes du PNUD en matière de prévention des conflits différaient de ceux figurant dans le plan stratégique 2018-2021, et si l'évaluation prenait en compte la dimension de la prévention des conflits du PNUD mentionnée dans la décision 2017/30 du Conseil.

58. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a indiqué que le rapport d'évaluation reconnaissait que le rôle du PNUD dans la prévention des conflits consistait à renforcer les capacités nationales afin de réduire le risque de conflit, conformément aux politiques et priorités nationales.

59. La Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a fait savoir que le PNUD dialoguera avec ses partenaires en vue d'élaborer son nouveau cadre pour des solutions de développement dans les contextes de crise et de fragilité. Les discussions porteront sur la conception d'approches innovantes en matière de prévention, d'alerte rapide, de cohésion sociale, d'inégalités, de services de base et de climat. L'offre du PNUD en matière de prévention comprend une vision à moyen et long terme mentionnée dans le plan stratégique 2022-2025 et axée sur le financement du développement et de la prévention. Cette offre s'appuiera sur une approche cohérente tenant compte des conflits et sur une analyse conjointe étayée par des données probantes. Le PNUD continuera d'être un pôle de connaissances sur les crises et la fragilité en travaillant avec les bureaux nationaux et régionaux, dans le cadre du Réseau politique mondial, de la coopération du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et du Bureau des crises ainsi que de son rôle de coordonnateur du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience

60. Les délégations ont apprécié à sa juste valeur le soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens qui ont permis de faire face aux difficultés rencontrées à la fois par les communautés d'accueil et par les réfugiés et de répondre aux besoins humanitaires et de résilience de manière coordonnée, dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, au niveau national. Elles ont noté l'importance du partenariat entre le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la coordination fructueuse du Plan régional pour les réfugiés et la résilience. Une délégation a souligné l'absolue nécessité de relever les défis liés à la crise et au développement en République arabe syrienne pour permettre le retour en toute sécurité des réfugiés et garantir leur droit légitime au rapatriement. Elle a émis l'idée selon laquelle pour procéder à un rapatriement sûr et volontaire, le PNUD et la communauté internationale devaient d'abord se concentrer sur la reconstruction des régions touchées en mettant en œuvre des projets coordonnés de relèvement rapide portant sur les infrastructures de base.

61. Une autre délégation a salué le soutien du PNUD aux réfugiés syriens dans les pays d'accueil. Elle a réaffirmé sa position selon laquelle il convient de ne pas mener d'activités de reconstruction et de développement en République arabe syrienne tant que le processus politique ne connaît pas d'avancées significatives. La délégation a demandé des éclaircissements sur le soutien fourni par le PNUD aux gouvernements d'accueil locaux en vue de promouvoir la protection des réfugiés au niveau local et de réduire la discrimination à l'égard des groupes défavorisés au sein des réfugiés et des communautés d'accueil, ainsi que sur l'appel du PNUD en faveur de l'adoption d'une approche inclusive des réfugiés.

62. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a observé que le rapport d'évaluation s'étendait à l'action du PNUD dans les pays d'accueil au niveau municipal, laquelle pouvait être renforcée plus avant dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience par un appui à la fourniture de services essentiels qui bénéficierait tant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil.

63. Le Directeur par intérim du Bureau régional du PNUD pour les États arabes a souligné que si le PNUD souscrivait au principe du retour volontaire, en sécurité et dans la dignité des réfugiés, l'évaluation était axée sur le soutien du PNUD au Plan régional pour les réfugiés et la résilience et aux capacités des pays d'accueil dans la région. Au niveau local, le PNUD a travaillé avec le HCR sur le suivi de la discrimination et des tensions ainsi qu'avec les communautés d'accueil sur l'inclusion sociale, conformément au Plan régional pour les réfugiés et la résilience et aux programmes connexes.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/2 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

65. Dans son allocution (disponible sur le site Web du FNUAP), la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP s'attaquait de front à la COVID-19, apprenant, s'adaptant et cherchant les moyens de mieux la combattre. La pandémie a mis en évidence la pertinence de la mission du Fonds et les conséquences de la réduction de

l'accès aux services essentiels de santé sexuelle et procréative. La COVID-19 affecte plus durement la santé et les droits des femmes et des filles. La réponse du FNUAP à la COVID-19 a rappelé le caractère central des trois résultats transformateurs, à savoir zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable et zéro violence fondée sur le genre, et a mis en évidence la nécessité de mettre en place une approche fondée sur les droits humains, une programmation adaptative et une couverture sanitaire universelle qui ne laisse personne de côté. La Directrice exécutive a réaffirmé que les droits et les besoins des femmes et des filles n'étaient pas négociables.

66. La santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation sont l'élément moteur du plan stratégique 2022-2025, que le FNUAP utilisera pour obtenir des avancées plus rapides à plus grande échelle et lancer un appel mondial à l'action. Il est important d'exploiter les enseignements tirés de la réponse à la pandémie pour construire un avenir meilleur. Les partenariats jouent un rôle essentiel, de même qu'une cohésion accrue des Nations Unies.

67. Les innovations dans le domaine de la santé numérique et des données démographiques aident le FNUAP à recenser et à atteindre les personnes les plus marginalisées. Le Fonds intensifie les investissements visant à améliorer la qualité, la facilité d'utilisation et l'accessibilité des données démographiques et renforce les capacités des pays à utiliser les informations géospatiales pour dresser une carte de la vulnérabilité à partir du tableau de bord de la vulnérabilité des populations à la COVID-19 et du tableau de bord de la violence au sein du couple. Au niveau local, des technologies numériques telles que la télémédecine permettent aux professionnels de santé d'atteindre les personnes les plus marginalisées. En 2020, cette programmation adaptative a permis au FNUAP et à ses partenaires de proposer des services de santé sexuelle et procréative à près de 50 millions de femmes et de jeunes et a offert une feuille de route pour étendre l'accès aux services après la pandémie et dans le nouveau plan stratégique.

68. Tout au long de la pandémie, le FNUAP a continué à fournir des services de santé sexuelle et procréative dans des contextes de crise complexes. Il a lancé le Humanitarian Action Overview 2021, qui appelle à octroyer 818 millions de dollars pour aider les femmes et les filles les plus vulnérables du monde. La part des fonds alloués par le FNUAP à l'action humanitaire a continué de progresser pour atteindre environ 38 % des cofinancements en 2020. Sur les quelque 270 millions de dollars reçus pour l'action humanitaire, environ 94 millions de dollars ont été utilisés pour lutter contre la COVID-19. Sur le terrain, en se faisant le champion de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP a poursuivi son action dans les domaines de la localisation, de la gestion par cas, de la sensibilisation des communautés et des mécanismes de signalement sûrs. La nouvelle stratégie en matière de fournitures humanitaires renforcera la capacité du Fonds à distribuer des fournitures vitales. Le FNUAP collabore avec les organismes des Nations Unies en vue de mettre pleinement en œuvre les principes de l'examen quadriennal de 2020.

69. Le FNUAP applique une politique de tolérance zéro à l'égard des actes délictueux ou des comportements abusifs et de toutes les formes de harcèlement et de discrimination, y compris celles fondées sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap. Il s'est efforcé de remédier aux inégalités croissantes mises à nu par la COVID-19 et a continué à s'attaquer aux inégalités structurelles pour lutter contre le racisme et favoriser une culture de la civilité, de respect de la diversité et de l'inclusion. Depuis janvier 2021, la Directrice exécutive assume le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires, dans le cadre duquel elle mettra l'accent sur le renforcement des mécanismes nationaux, l'amélioration de

l'accès à une aide et à des informations de qualité, et le renforcement de la coordination et de la cohérence.

70. En 2020, le FNUAP a dépassé ses objectifs en matière de financement. Les contributions devaient atteindre plus de 1,2 milliard de dollars, soit 21 % de plus que l'objectif d'un milliard de dollars. Les ressources de base devaient s'élever à 416 millions de dollars environ et les cofinancements à 793 millions de dollars. Le Fonds a cherché à établir des partenariats nouveaux et divers afin de contribuer à l'obtention de résultats à plus grande échelle. Dans le cadre de sa campagne 2021 de recrutement de donateurs principaux, le FNUAP espérait atteindre 150 donateurs principaux. Le FNUAP doit élargir et diversifier sa base de donateurs, y compris dans les pays de programme. Dans la mesure où les 26,4 milliards de dollars nécessaires, selon les estimations, pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030 dépassent de loin les investissements actuels, le FNUAP passe de l'octroi de fonds au financement. Le partenariat relatif aux fournitures du FNUAP contribue à donner un nouveau souffle à sa collaboration avec un large éventail de partenaires. En 2020, le FNUAP a signé 114 nouveaux accords de partenariat, attiré 70 nouveaux partenaires et obtenu plus de 41 millions de dollars du secteur privé, dont 8 millions ont été alloués à la réponse à la COVID-19.

71. Les délégations de l'ensemble du Conseil ont félicité le FNUAP pour sa réponse rapide et efficace à la pandémie de COVID-19. Elles ont salué son rôle de coordination, en tant qu'institution pilote dans les domaines de la santé maternelle, de la jeunesse, du genre et de la distribution de trousseaux d'assainissement et d'hygiène aux femmes, dans la réponse à la COVID-19 du système des Nations Unies. Le FNUAP doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la préservation des avancées obtenues de haute lutte dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi que dans l'accélération des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs. Les délégations espèrent que le nouveau plan stratégique réaffirmera la mission du Fonds qui consiste à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les résultats du sommet de Nairobi en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits de l'homme qui s'attaque aux problèmes structurels et intersectoriels profondément enracinés. Le FNUAP doit mettre à profit les enseignements tirés de la COVID-19 pour concevoir son nouveau plan, et notamment les mesures destinées à renforcer et à accélérer les efforts visant à mettre fin aux décès maternels évitables et à la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'Initiative Spotlight et du partenariat relatif aux fournitures. Le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du plan doit mentionner les objectifs, cibles et résultats communs du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que le rôle et les avantages comparatifs de chaque organisme. Les délégations ont engagé le FNUAP à jouer son rôle dans l'accélération de la réforme des Nations Unies et la promotion de programmes communs efficaces. Elles ont invité les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base du Fonds, y compris dans le cadre du pacte de financement, pour donner au FNUAP la marge de manœuvre nécessaire pour aider les pays, en particulier dans les situations de crise. Les délégations ont incité le FNUAP à former des partenariats public-privé dans le cadre de ses efforts plus larges en matière d'innovation et de mobilisation des ressources.

72. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué que le plan stratégique 2022-2025 devait continuer à donner la priorité aux pays dont le développement souffre de conditions particulières, tels que les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés (PMA), les pays à revenu intermédiaire (PRI) et les petits États insulaires en développement (PEID). Le groupe a salué l'accent mis par le Fonds sur les bureaux multipays, l'allocation de fonds et les activités relatives aux programmes dans les PEID, ainsi que son approche détaillée des communautés

autochtones et d'ascendance africaine dans les zones rurales et urbaines. Les membres ont apprécié l'inclusion par le FNUAP des personnes vivant avec un handicap et des personnes vivant avec le VIH et ont souligné son rôle dans l'appui aux pays présentant un faible taux de natalité et confrontés au vieillissement de leur population. Ils ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses capacités institutionnelles en vue de faire passer un message sur l'évolution des comportements sociaux aux adolescents et aux jeunes. Le Fonds doit utiliser le nouveau plan stratégique pour trouver des moyens innovants de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les membres ont engagé le FNUAP à continuer de tirer parti de la transformation numérique (télémédecine) pour atteindre les personnes les plus marginalisées et ont souligné l'importance continue des données et des informations désagrégées du FNUAP ainsi que du renforcement des capacités nationales pour recenser les populations vulnérables.

73. Un groupe de délégations a insisté sur le fait que le nouveau plan stratégique 2022-2025 devait s'appuyer sur une approche fondée sur les droits de l'homme, être axé sur les résultats et conforme aux objectifs, et donner la priorité aux plus vulnérables et aux personnes qui subissent diverses formes de discrimination croisée et de violence. Le FNUAP doit conserver son rôle normatif au niveau mondial tout en continuant à renforcer la santé sexuelle et procréative dans son ensemble et les droits en matière de procréation. Le groupe a encouragé le FNUAP à exploiter les enseignements tirés de la pandémie lors de l'élaboration de son nouveau plan stratégique, notamment en aidant les pays à renforcer leur système de soins de santé en vue de mettre en place une couverture sanitaire universelle et d'assurer la livraison des fournitures médicales jusqu'au dernier kilomètre. Son souci constant de ne laisser personne de côté est essentiel pour atteindre les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées, en s'appuyant sur des données désagrégées de qualité. Le groupe compte sur le FNUAP pour renforcer son action humanitaire dans le nouveau plan stratégique, et notamment son rôle de conseiller en matière d'égalité des sexes dans les crises aiguës, en fournissant un appui à la préparation et à la réponse aux crises dans les situations qui se prolongent ainsi qu'à la coordination dans le domaine de la violence fondée sur le genre dans les contextes de crise.

74. Un autre groupe a indiqué que l'examen quadriennal de 2020 fournissait au système des Nations Unies pour le développement la grande orientation qui favorisera la réalisation des objectifs à l'heure où les progrès sont menacés par la pandémie dans les domaines du climat, de la biodiversité, des technologies numériques, des personnes handicapées, de la violence à l'égard des femmes et des filles, de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la jeunesse. Les organismes des Nations Unies ont été invités à travailler de concert à l'élaboration d'un cadre de suivi solide, et notamment d'indicateurs fondés sur des données probantes, que chacun d'eux inclura dans son cadre de résultats. Ils doivent participer à la consolidation de la réforme des Nations Unies, à la mise en œuvre complète du cadre de gestion et de responsabilité, à l'accroissement de l'efficacité grâce à l'harmonisation des modalités de fonctionnement ainsi qu'à la mise en concordance des activités avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe attend des organismes qu'ils adoptent systématiquement des approches tenant compte du climat et de l'environnement, qu'ils soutiennent les pays concernant les engagements pris au titre de l'Accord de Paris et qu'ils réduisent leur empreinte écologique. Les organismes doivent s'atteler à bâtir un monde socialement inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits et où personne n'est laissé de côté. Reconstruire en mieux signifie assurer un relèvement durable, inclusif et résilient, notamment en appliquant systématiquement la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le groupe a souligné l'importance d'accélérer la prise en compte des questions de genre

et d'étendre l'expertise en matière d'égalité des sexes à l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que de promouvoir l'éducation des filles et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux grâce à une meilleure coordination avec les entités chargées de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité et à un renforcement du lien entre le développement durable et la paix. Les organismes doivent procéder à une analyse et à une planification communes précoces fondées sur les risques et veiller à adopter une approche tenant compte de risques de conflit. Il s'agit notamment de renforcer le rôle de chef de file des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires qui est essentiel si les Nations Unies veulent obtenir des résultats significatifs dans les contextes de fragilité et de conflit.

75. En réponse, la Directrice exécutive a indiqué que la mission du FNUAP consistant à ne laisser personne de côté était au cœur de son plan stratégique 2022-2025. Le plan permettra au Fonds de poursuivre ses activités concernant les trois résultats transformateurs en utilisant des données et informations désagrégées, dans lesquelles le FNUAP investit et qu'il communiquera à toutes les régions, à la société civile et aux gouvernements. Ces données sont à la base de la politique, de la planification, de la mise en œuvre ainsi que du suivi et de la présentation de rapports relatifs aux programmes, et contribuent à renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide. Le FNUAP a analysé les tendances de fond et les liens entre la démographie, l'urbanisation, la dynamique des populations, le genre et le climat, procédant notamment à la planification et à la prévision de scénarios, afin de gagner en réactivité et en flexibilité. Le nouveau plan incorporera les travaux du FNUAP sur l'action humanitaire, le développement et la paix dans le cadre de suivi et de responsabilité, ainsi que des indicateurs de performance spécifiques, afin que personne ne soit laissé de côté dans les contextes de crise humanitaire. Les innovations en matière de programmes permettent d'accélérer l'accomplissement de progrès significatifs au niveau local grâce à une réflexion progressiste avec les partenaires du secteur privé et à des solutions numériques basées sur les données.

76. Le FNUAP est idéalement placé pour réduire au minimum les conséquences disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes et les filles grâce à ses partenariats visant à renforcer la résilience, en particulier celle des systèmes de soins de santé. Il s'appuiera sur les enseignements tirés de la COVID-19 pour faire évoluer les mentalités et faire des femmes et des filles des agentes du changement dans la prise de décision. Il est essentiel que les femmes jouent un rôle de premier plan au niveau local, un effort auquel le FNUAP participe activement dans le cadre des coalitions d'action Génération égalité, notamment en répondant aux besoins des pays dont le développement souffre de conditions particulières. Le Fonds a donné la priorité à la résilience des systèmes et au renforcement de la capacité d'adaptation, en particulier dans les pays confrontés à des catastrophes ou à des crises liées au climat, en intensifiant ses services et en renforçant sa présence dans les bureaux multipays ainsi qu'en octroyant davantage de fonds à ces derniers, notamment au profit des PEID, et grâce à son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies, en élaborant une vision et une approche communes. Le FNUAP organise des consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et sous-régionales en vue de définir des politiques à l'échelle du système et les modalités de l'appui technique aux bureaux multipays ainsi que de simplifier les politiques et l'appui existants. Le Fonds renforce sa capacité à soutenir les bureaux multipays et à favoriser une plus grande coopération Sud-Sud en fournissant un appui accru aux PMA pour qu'ils soient le fer de lance de la fourniture des services essentiels dans le cadre de la COVID-19 et en s'attaquant à la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'Initiative Spotlight.

77. Le FNUAP a accueilli favorablement les orientations stratégiques de l'examen quadriennal de 2020 et l'accent mis sur l'amélioration, à l'échelle du système, de la prise en compte des politiques, de la planification, de la programmation et de la mise

en œuvre. À la tête des efforts collectifs visant à réaliser des gains d'efficacité et à améliorer les modalités de fonctionnement des organismes, le FNUAP est aux avant-postes de la réforme des Nations Unies. Le Fonds reste attaché au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux cadres de coopération et travaille avec les organismes des Nations Unies à l'élaboration du nouveau cadre de suivi et d'information à l'échelle du système.

78. Les ressources non préaffectées ont permis au FNUAP de réagir avec promptitude et souplesse face à la pandémie, en assurant notamment une fourniture équitable des services essentiels et des médicaments. Le FNUAP s'efforce de collecter des ressources pour s'acquitter de sa mission dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030 en toute responsabilité et transparence. La Directrice exécutive a appelé les États Membres à aider le FNUAP à atteindre son objectif consistant à attirer 150 contributeurs principaux et à renforcer sa capacité à atteindre les trois résultats transformateurs. Le FNUAP constitue sa base de donateurs, mène des campagnes de sensibilisation, dialogue avec ses partenaires et renforce sa visibilité grâce à une meilleure communication. Il est crucial que les partenaires et tout un chacun comprennent comment le FNUAP contribue à répondre à leurs préoccupations et à leurs aspirations, et qu'ils sachent qu'investir dans les filles offre un retour sur investissement. Le Fonds intensifie sa collaboration avec les institutions financières internationales et les banques régionales à la recherche des modes de financement novateurs qui lui permettront d'accomplir sa mission.

79. Le Directeur exécutif adjoint (programme) du FNUAP a indiqué que le FNUAP prenait des mesures face à l'augmentation de la violence fondée sur le genre durant la pandémie, en s'appuyant notamment sur son tableau de bord de la violence fondée sur le genre, afin de garantir une programmation éclairée. Au niveau national, le Fonds a continué à fournir des conseils techniques aux autorités pour qu'ils prennent systématiquement en compte la violence fondée sur le genre dans les plans nationaux d'intervention face à la COVID-19, tant dans les contextes de développement que de crise humanitaire.

80. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a affirmé que l'examen quadriennal de 2020 guidait l'élaboration du nouveau plan stratégique et du budget intégré pour la période 2022-2025. Tous deux sont fondés sur les principes de la gestion axée sur les résultats, de l'obtention de résultats collectifs dans le cadre de partenariats élargis ou de nouveaux partenariats, de la priorité du climat et de l'environnement, d'une meilleure gestion des ressources humaines, de l'étude de stratégies innovantes en matière de mobilisation des ressources et de la garantie de la transparence et de la responsabilité, le tout dans une optique tenant compte des droits humains, du genre, du handicap et de la jeunesse afin de ne laisser personne de côté.

VII. Évaluation

81. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation formative de l'appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a présenté la réponse de l'administration à ce rapport.

82. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation s'est félicitée de la recommandation selon laquelle le FNUAP doit établir des centres d'excellence sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de l'acceptation de cette recommandation par la direction ; ces centres joueront un rôle capital dans le transfert des connaissances, des technologies et de l'expertise du Nord au Sud. La délégation a demandé comment le FNUAP prévoyait de renforcer la coopération entre le Nord

et le Sud en vue d'assurer un transfert de technologie efficace ; comment les institutions existantes, tels que la Banque de technologie des Nations Unies, pourraient être mises à contribution ; comment le FNUAP incitait le secteur privé à participer ; comment le FNUAP envisageait de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la pandémie afin de renforcer les capacités en matière de préparation et de réponse aux crises dans les pays du Sud, et comment ces enseignements seraient pris en compte dans le prochain plan stratégique.

83. En réponse, le Directeur de la Division des politiques et stratégies a assuré les délégations que le FNUAP œuvrait à la coopération Sud-Sud, conformément au cadre de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40) et à la résolution [73/291](#) de l'Assemblée générale. Les centres d'excellence du FNUAP sont des moteurs de la coopération Sud-Sud qui apportent leur expertise et leur expérience uniques et qui jouent un rôle central dans la programmation par pays du FNUAP. Les centres dialoguent avec des partenaires privés. Le Groupe de la coopération Sud-Sud récemment mis en place par le Fonds recense les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques, notamment celles liées à la COVID-19, et les met à la disposition des pays pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

84. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation formative de l'appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ([DP/FPA/2021/CRP.1](#)) ainsi que de la réponse d'administration à cette évaluation ([DP/FPA/2021/CRP.2](#)).

VIII. Programmes de pays et questions connexes

85. La Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP a donné un aperçu de douze descriptifs de programmes de pays et de huit prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique orientale et australe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales respectives.

86. Plusieurs États membres ont exprimé leur soutien aux programmes de pays.

87. Les délégations arménienne et azerbaïdjanaise ont demandé que leurs déclarations figurent dans le compte rendu officiel de la première session ordinaire de 2021, comme indiqué dans les liens suivants : a) déclaration de l'Arménie et b) déclaration de l'Azerbaïdjan.

88. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays relatifs à l'Azerbaïdjan ([DP/FPA/CPD/AZE/5](#) et [Corr.1](#)), à la Chine ([DP/FPA/CPD/CHN/9](#)), à la Côte d'Ivoire ([DP/FPA/CPD/CIV/8](#)), à l'Eswatini ([DP/FPA/CPD/SWZ/7](#)), à la Géorgie ([DP/FPA/CPD/GEO/4](#)), à la Macédoine du Nord ([DP/FPA/CPD/MKD/2](#) et [Corr.1](#)), à l'Ouganda ([DP/FPA/CPD/UGA/9](#)), à l'Ouzbékistan ([DP/FPA/CPD/UZB/5](#)), au Panama ([DP/FPA/CPD/PAN/4](#)), à la Somalie ([DP/FPA/CPD/SOM/4](#)), à la Tunisie ([DP/FPA/CPD/TUN/10](#)) et à l'Uruguay ([DP/FPA/CPD/URY/4](#)).

89. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Bangladesh, de la Guinée-Bissau, des Maldives et de la Tanzanie, telle qu'elle figure dans le document [DP/FPA/2021/2](#), et de la première prolongation de six mois de celui de l'Arménie, telle qu'elle figure dans le document [DP/FPA/2021/2.Add.1](#) (voir également le document [DP/FPA/CPD/ARM/4/Corr.1](#)).

90. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Guatemala et du Venezuela ainsi que la quatrième

prolongation de six mois de celui de la République arabe syrienne figurant dans le document [DP/FPA/2021/2](#).

Débat consacré à l'UNOPS

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

91. Prenant la parole au nom de la Directrice exécutive, le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a indiqué que l'UNOPS s'était rapidement adapté à la pandémie de COVID-19 et en avait pris toute la mesure en mobilisant près de 900 millions de dollars en faveur de ses projets de riposte à la pandémie et de relèvement. Il s'agissait notamment d'acheter et de distribuer des fournitures et des équipements médicaux, d'accroître les capacités en matière de tests, de gérer les déchets médicaux et d'atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie. En 2021, l'UNOPS élabore son plan stratégique 2022-2025 en s'appuyant sur les leçons et les réussites du plan précédent, les expériences liées à la lutte contre la COVID-19 et l'examen quadriennal de 2020, en collaboration avec ses partenaires. Tout au long de l'année 2020, l'UNOPS a enregistré une hausse de la demande de services dans les domaines de l'intervention d'urgence, de la prévention, de la logistique ainsi que de l'aide aux communautés vulnérables dans les contextes de précarité, ce qui démontre la pertinence continue de sa mission unique axée sur la demande.

92. L'UNOPS a continué de renforcer sa capacité à se faire le défenseur des infrastructures de qualité pour faire face et s'adapter aux changements climatiques, à protéger les sociétés en appliquant une tolérance zéro en matière de santé et de sécurité, et à développer des infrastructures qui servent les intérêts de tous de manière égale. Dans les PEID, l'UNOPS a travaillé avec les gouvernements et s'est employé à nouer des partenariats qui ont contribué à la construction d'infrastructures nationales durables, résilientes et inclusives, conformes au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. Étant donné l'importance des dépenses mondiales consacrées aux achats, le pourcentage du produit intérieur mondial qu'elles représentent et le risque de corruption, la passation de marchés publics offre une opportunité dans le domaine de la coopération pour le développement, que l'UNOPS défend vigoureusement. L'UNOPS a aidé les gouvernements à libérer ce potentiel pour lutter contre la corruption, assurer une concurrence loyale et construire des chaînes d'approvisionnement durables et résilientes dans le cadre du relèvement national post-pandémie. Ces initiatives ont permis aux pays d'optimiser leurs ressources et de garantir la disponibilité des fonds publics en vue de pouvoir passer à des économies sobres en carbone, de mettre en œuvre les priorités nationales en matière de développement et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.

93. L'égalité des sexes demeure une priorité absolue du Bureau. En 2021, l'UNOPS devrait atteindre la parité totale dans ses effectifs et entend atteindre la parité aux plus hauts échelons au cours de la période correspondant au plan stratégique 2022-2025, dépassant ainsi les objectifs du système des Nations Unies, quels que soient les catégories de personnel et les types de contrat considérés. L'accent mis par l'UNOPS sur la gestion responsable des actifs est tout aussi important. L'UNOPS travaille avec des experts indépendants pour faire en sorte que le montant minimal de ses réserves opérationnelles soit en adéquation avec son profil organisationnel actuel. Le fait qu'il ait adopté un système automatisé et centralisé de gestion de la trésorerie et des liquidités a permis d'améliorer la planification financière et d'assurer la transparence des opérations ainsi qu'une meilleure gestion des risques financiers. L'UNOPS reste

attaché à prendre systématiquement en compte les questions de genre en s'assurant que les infrastructures répondent aux besoins des femmes, en impliquant les femmes dans les projets d'infrastructure et en s'assurant que les projets de marchés publics continuent de bénéficier aux femmes et aux autres groupes sous-représentés. L'UNOPS a continué de proposer des tarifs moyens peu élevés à ses partenaires, et son action face à la COVID-19 a montré que des partenariats plus solides permettaient d'intervenir plus efficacement.

94. Dans l'ensemble, les délégations ont réitéré leur soutien au modèle de fonctionnement unique de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande ; à sa mission dans le domaine des infrastructures résilientes aux changements climatiques, des pratiques d'achat durables et de la gestion de projets, et à sa capacité à relever des défis inattendus, tels que la COVID-19, grâce à l'innovation. Elles ont fait l'éloge de la réponse souple et rapide de l'UNOPS à la COVID-19, qui a consisté à acheter et à distribuer des fournitures médicales, à augmenter les capacités en matière de tests et à lancer des campagnes de vaccination, en collaboration avec des organismes des Nations Unies. Son intervention face à la COVID-19 a mis en évidence la position idéale de l'UNOPS pour atteindre les personnes inaccessibles dans les zones reculées et les situations précaires. Les délégations ont approuvé la collaboration de l'UNOPS avec le secteur privé et les partenariats public-privé, qu'elles considèrent comme des éléments moteurs de la mise en œuvre des objectifs. Elles ont engagé l'UNOPS à continuer de diffuser ses pratiques durables dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et de collaborer avec les gouvernements en vue de les rendre plus transparents. Elles se sont félicitées de l'augmentation continue de la demande de services de l'UNOPS et ont demandé des détails sur les mesures prises par l'UNOPS pour répondre à cette hausse, et notamment sur l'exploitation de l'infrastructure numérique et le renforcement des capacités nationales, dans les PMA en particulier. Les délégations attendent du plan stratégique 2022-2025 qu'il prenne en compte et intègre les enseignements tirés dans le cadre du plan stratégique existant et de la pandémie de COVID-19.

95. Les membres du Conseil ont salué les bons résultats de l'UNOPS en matière de prise en compte systématique du genre et d'égalité des sexes, d'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la réponse aux crises, et d'application d'une perspective de genre dans les projets de financement. Ils ont apprécié à sa juste valeur la capacité de l'UNOPS à réagir rapidement en cas de crise et à transposer ses interventions à grande échelle. Les membres ont salué les projets de l'UNOPS visant à numériser les programmes éducatifs pour que les enfants restent dans les systèmes scolaires publics pendant toute la durée de la pandémie et ont soutenu les efforts de l'UNOPS visant à assurer l'égalité des chances aux femmes et aux entreprises appartenant à des femmes. Ils ont demandé des précisions sur la collaboration de l'UNOPS avec les PRI et ses avantages possibles s'agissant de la prestation de services mondiaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les membres ont salué le recours de l'UNOPS aux marchés publics pour fournir des trousseaux de dépistage du VIH aux services de santé et son initiative relative à la construction d'un centre de formation de sages-femmes. Notant que le volume d'activité de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies stagnait alors que la demande de services de l'UNOPS émanant de ses partenaires augmentait, ils ont engagé le Bureau à mettre au jour les possibilités de gains d'efficacité encore inexploitées, notamment dans le domaine des achats des Nations Unies.

96. Un groupe de délégations des PEID du Pacifique s'est félicité des premiers signes positifs d'une coopération croissante entre les PEID et l'UNOPS, en particulier dans les domaines du développement d'infrastructures résilientes et durables et du renforcement des capacités des systèmes nationaux d'approvisionnement et du secteur de la santé. Il a salué la réponse de l'UNOPS à la COVID-19 et ses achats de

fournitures médicales et a reconnu les mérites de son projet d'urgence relatif à la tuberculose, qui vise à favoriser le diagnostic et le traitement précoces, contribuant à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3. Le groupe a accueilli avec satisfaction les mesures prises par l'UNOPS pour inclure le renforcement des capacités nationales et la mobilisation de la population dans le développement des infrastructures afin de renforcer les institutions et l'expertise locale. Il a salué la présence accrue de l'UNOPS dans les PEID, y compris ses activités relatives au logement résilient face aux changements climatiques.

97. Conscient de l'incidence de la pandémie sur les avancées en matière de développement, un autre groupe a souligné le besoin d'idées nouvelles, de meilleures innovations et de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé. Il a incité l'UNOPS à innover dans son plan stratégique 2022-2025 et à continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre pour obtenir des résultats. Le groupe a salué les efforts de l'UNOPS visant à former de nouveaux partenariats et à s'appuyer sur des partenariats de longue date, ainsi qu'à renforcer les partenariats public-privé afin de favoriser le relèvement, le renouveau et la résilience dans le cadre de l'Initiative d'investissement à impact pour des infrastructures durables (Initiative S3I). Il espère que les enseignements tirés de la pandémie figureront dans le nouveau plan stratégique et que le Centre mondial d'innovation y sera mentionné. Le groupe s'est félicité de l'équilibre des effectifs féminins et masculins, du renforcement de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les projets et des efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et a promu une culture de la parole. Il espère que l'UNOPS appliquera la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans toutes ses activités.

98. En réponse, le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a fait savoir que pour répondre à l'appel croissant à ses services, l'UNOPS a mis l'accent sur le renforcement de ses capacités internes, notamment en poursuivant l'apprentissage sur mesure, en étoffant ses listes de candidats présélectionnés et en élargissant ses réserves de candidats. En parallèle, l'UNOPS a donné la priorité au renforcement des capacités nationales dans les PMA en leur fournissant une assistance technique et des services de conseil afin de garantir la mise en œuvre des programmes nationaux en faisant appel aux petites et moyennes entreprises nationales et locales auxquelles les normes internationales et les meilleures pratiques sont présentées. Malgré les hausses des prix et le retrait de son personnel, l'UNOPS a fourni des services ininterrompus dans les PMA tout au long de la pandémie. D'un point de vue structurel, la transformation numérique de l'UNOPS a agi comme un catalyseur essentiel de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui aux partenaires et au renforcement des capacités nationales. En 2020, l'UNOPS a mené plus de 50 % de ses projets dans les PRI. Ces projets s'inscrivaient notamment dans les efforts menés par l'UNOPS dans le domaine de la coopération Sud-Sud en vue d'élaborer, de promouvoir et de diffuser les meilleures pratiques en matière de sécurité sociale dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. En interne, l'UNOPS ne cesse de progresser vers la parité des sexes, et le pourcentage de femmes dans ses effectifs est passé de 39 à 46 % en deux ans.

99. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre a cité le dispositif « Infrastructure basée sur des données factuelles » pour illustrer le renforcement des capacités de l'UNOPS au niveau national. Cette approche a sous-tendu le leadership éclairé de l'UNOPS et son engagement opérationnel auprès des gouvernements, les aidant à prendre des décisions informées et à garantir la mise en place et une incidence maximale de l'infrastructure tout au long de son cycle de vie. Il s'agissait notamment de veiller à ce que les investissements liés au cycle de vie de l'infrastructure soient suffisants et à ce qu'ils aient un maximum d'effets tout en faisant un meilleur usage des ressources nationales existantes. Par ailleurs, l'outil de financement des

infrastructures durables de l'UNOPS a aidé les pays à trouver des solutions de financement. L'UNOPS a travaillé main dans la main avec les gouvernements, transférant les connaissances et l'expertise et aidant les pays à réorganiser les équipes nationales chargées de la planification et de la mise en place d'infrastructures et à constituer de nouvelles équipes. L'expertise de l'UNOPS en matière de pratiques d'achat durables a également joué un rôle important pour ce qui est d'aider les gouvernements à diversifier leur système alimentaire et leurs chaînes d'approvisionnement et à en renforcer la résilience. Ces initiatives ont complété l'action de l'UNOPS visant à aider les gouvernements à lutter contre la corruption, à promouvoir la transparence et à ouvrir les marchés à la concurrence, libérant ainsi des fonds publics pour le développement. En ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, l'UNOPS a adopté une approche à cinq volets, à savoir le rôle de chef de file, les politiques et processus, les ressources et le renforcement des capacités, le partage des connaissances, et le suivi et la production de rapports. Pour chaque volet, l'UNOPS a utilisé un ensemble d'outils visant à prendre en compte les questions de genre dans ses projets liés à la durabilité et à la résilience. Dans le cadre de son programme « Delivering Responsibility in Vendor Engagement », un programme d'évaluation et d'inspection des fournisseurs assorti de mesures correctrices, l'UNOPS a travaillé en aval à la mise en place de garanties concernant les achats. Le programme permet de s'assurer que les fournisseurs de l'UNOPS opèrent de manière responsable, respectent les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité et mettent l'accent sur les droits de la personne, le droit du travail, l'égalité des chances, la déontologie, la santé, la sécurité, la gestion de la qualité et la gestion de l'environnement.

100. La Directrice des finances et de l'administration a indiqué que la dématérialisation figurera en bonne place dans le plan stratégique 2022-2025 et qu'elle facilitera la collaboration de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies. En 2020, l'UNOPS a automatisé son système de gestion de la trésorerie et la plupart des paiements peuvent ainsi être effectués par l'intermédiaire de son Centre de services partagés situé à Bangkok. L'UNOPS a tiré parti de sa participation au Programme de services de conseil et de gestion des réserves de la Banque mondiale pour obtenir des conseils et s'informer des meilleures pratiques concernant le choix d'un système de gestion de la trésorerie. La dématérialisation a permis à l'UNOPS de dispenser une formation en ligne sur le déploiement du système de gestion de la trésorerie à 700 personnes dans le monde en 2020. La transformation numérique de l'UNOPS est un moyen important d'inscrire les leçons de la pandémie dans le plan stratégique 2022-2025, y compris l'analyse des effets à long terme, sur la prestation de services, du travail à distance et le fait que l'UNOPS doit maintenir et intensifier sa prestation de services.

101. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

X. Questions diverses

Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

102. La Présidente du Conseil du personnel a informé le Conseil d'administration des difficultés rencontrées par le personnel pour gérer le stress lié au travail durant la pandémie de COVID-19, et notamment les difficultés relatives au travail à distance et ses effets psychosociaux de celui-ci, tant au siège que dans les pays.

103. Conscient des répercussions de la pandémie sur le personnel, un groupe de délégations a souligné qu'il était de la responsabilité des organismes de garantir un

environnement de travail sain qui tiennent compte de la situation personnelle des individus, comprennent des mesures relatives à la violence domestique et préviennent l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Le groupe a apprécié les mesures adoptées par la direction pour répondre aux besoins du personnel et renforcer ses engagements et il a incité le PNUD et le FNUAP à entretenir le dialogue avec le personnel et le Conseil du personnel. Il a exhorté les organismes à poursuivre la réforme des Nations Unies tout au long de la pandémie, en veillant à ce que le personnel y soit associé de manière transparente et inclusive. Les questions relatives au personnel resteront prioritaires pour les États membres ; la réforme vise à assurer l'efficacité et l'efficience des organismes dans l'exécution du Programme 2030, un objectif qui ne peut être atteint que si le personnel travaille dans un environnement épanouissant et sûr.

104. Une délégation a observé que les travaux du Conseil du personnel mettaient en évidence le besoin de structures solides et de voies de communication entre le personnel et la direction. Elle a souligné la nécessité de promouvoir l'inclusion et une approche du travail à distance fondée sur les droits de l'homme, de lutter contre la discrimination et de créer les conditions nécessaires au travail décent.

105. En réponse, le Directeur des ressources humaines du FNUAP a félicité le Conseil du personnel pour son dévouement à l'égard du personnel pendant la pandémie. La charge de travail du personnel a augmenté en raison, pour partie, des conséquences de la COVID-19 sur la mission du Fonds et sur les femmes et les filles dans le monde. Le FNUAP a mis en place des groupes de travail interdivisions pour guider le personnel et a formé le personnel d'encadrement à la gestion du travail à distance. Le Fonds a travaillé avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de réseaux de ressources humaines, de groupes interagences et du Conseil du personnel en vue de soutenir l'ensemble du personnel. En 2019-2020, le Conseil du personnel a dialogué avec des associations nationales du personnel, renforçant les connexions et réseaux mondiaux du personnel du Fonds au sein du système des Nations Unies. L'attachement du Fonds au devoir de protection, qu'il a renforcé en 2020 dans le cadre du programme d'aide aux employés et de l'introduction de ressources en matière de devoir de protection et de conseil au niveau régional, est particulièrement remarquable. Le Fonds a créé des espaces ouverts et sûrs pour que les employés puissent échanger leurs expériences, contribuant ainsi à élaborer des procédures et des cadres qui favorisent la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail.

106. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS s'est félicitée du dialogue constructif du Conseil du personnel et a salué le zèle, la résilience et la capacité d'adaptation du personnel de l'UNOPS. L'UNOPS s'est efforcé de communiquer régulièrement et de fournir des directives claires et des ressources au personnel en termes, notamment, de conseils en matière de santé mentale et de bien-être et de gestion du stress. L'UNOPS a fait des efforts importants pour soutenir la direction et le personnel et favoriser la création d'un environnement de travail productif et inclusif.

107. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a indiqué que le PNUD offrait un soutien psychosocial et un accès à la télésanté à son personnel, indépendamment de son statut contractuel, et qu'il appliquait des règles et des procédures permettant au personnel de s'acquitter de sa tâche. L'Administrateur a établi un groupe de travail qui a présenté plusieurs recommandations actuellement examinées par la haute direction et visant à régler les questions liées à la diversité. La stratégie « People for 2030 » du PNUD a été au cœur de ces efforts en permettant au PNUD de maximiser sa capacité d'action en attirant et en retenant des personnes au talent remarquable, de tous horizons.

108. En réponse, la Présidente a indiqué que le Conseil s'efforçait de tenir compte des enseignements tirés et de trouver le moyen d'offrir de meilleures conditions de travail. Il s'agit notamment de concilier les visions des différentes organisations afin qu'elles reflètent mieux les préoccupations et les attentes du personnel, en particulier au niveau national, par l'intermédiaire de la direction, du Conseil du personnel et des associations locales du personnel. Le Conseil souhaite mettre à profit les enseignements tirés pour favoriser le dialogue afin de promouvoir et de renforcer le partage de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.
